

## Promo-Jeunes de Bansoa : La conscience professionnelle

Dr Soh, Coordonnateur de Promo-Jeunes de Bansoa (voir Nkipentchui de juin-septembre 08), nous parle aujourd'hui de la conscience professionnelle et il sait de quoi il parle. Inspecteur National d'anglais retraité, il a été le Coordinateur de Terrain d'AFFAMIR de 2005 à 2008. Il sait que ce sera son plus grand défi dans le nouveau projet d'inculquer aux artisans qui assureront l'encadrement des enfants, et à ceux-ci, qui seront formés, la conscience professionnelle.



Dr André Soh

Quand on est employeur ou gestionnaire d'entreprise, on utilise souvent dans son langage l'expression conscience professionnelle pour signifier à un employé qu'il est soumis aux ordres et qu'on attend de lui l'exécution d'un certain nombre

de tâches : celui à qui la conscience professionnelle fait défaut s'expose à des sanctions disciplinaires dont l'importance varie par ordre de gravité de la faute. La difficulté pour l'employeur est de ne pas pouvoir identifier dès le jour du recrutement si l'agent a une conscience ou pas : a-t-il la faculté par laquelle l'âme humaine sait ce qui se passe en elle ? Le candidat au poste d'enseignant, par exemple, a-t-il conscience qu'il est à l'école pour éduquer les enfants ? Il doit à tout moment se dire qu'il a des enfants à éduquer et doit se comporter en conséquence. La réponse à cette question est souvent erronée dès lors que le candidat au poste ne se dévoile pas ou postule sous l'ombre d'un « parrain ». En le recrutant on suppose qu'il a cette faculté, toutefois on ignore de quelle qualité elle peut

être. Est-elle morale ou autre ? Autrement dit, cette conscience est-elle capable de distinguer entre le bien et le mal, au point de guider avant l'action, et de juger après que celle-ci soit exécutée ? C'est au fil des jours, des mois ou même des ans qu'on découvre la vraie personnalité de son agent, après l'avoir observé attentivement dans l'exécution des ordres donnés et des tâches qui lui sont confiées.

Dans l'entreprise, il faut à chaque acteur cette voix intérieure qui interpelle l'individu à bien faire ce qu'il a à faire, faute de quoi il n'y a pas d'harmonie dans le fonctionnement de toute la machine, qu'on n'ait pas à brandir les menaces de sanctions de quelque nature que ce soit pour faire marcher l'agent ou le patron. La voix de la conscience rappelle à l'employeur qu'il doit payer intégralement et à temps le salaire de l'employé. A ce dernier elle demande de ne pas saboter le travail. Celui ou celle qui ne veut pas écouter cette voix fait preuve d'irresponsabilité, il ou elle ne sait pas ce qu'il ou elle est en train de faire.

En conclusion, la conscience professionnelle interpelle tous les acteurs, employeur comme employé. Chacun est censé connaître ses devoirs et s'en tenir à ces devoirs-là. C'est avoir une conscience éclairée, capable de discerner le bien du mal, une conscience ferme qui demande qu'on agisse sans biaiser avec ses devoirs. Une conscience indépendante qui se détermine sans tenir compte du respect humain, sans préjugés.

**Dr André SOH**

*Coordonnateur de Promo-Jeunes de Bansoa*